## «Projet Local d'Animation» -Convention avec l'Etat et encaissement de subventions

*M. LE MAIRE, Rapporteur*: Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a proposé aux communes et aux associations en 1994 d'élaborer des conventions «Projet Local d'Animation» recensant des propositions d'animation en direction des adolescents et des jeunes notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

Sollicitée par la Direction Départementale, la Ville a coordonné l'établissement d'un dossier avec ses partenaires habituels du mouvement associatif, sportif, culturel et d'animation de quartier.

Quatre actions ont été proposées concernant principalement les six quartiers retenus au titre du Contrat de Ville avec comme objectif de :

- favoriser la pratique sportive avec des équipements et des activités de proximité conduisant à une intégration dans le mouvement sportif,
  - développer les pratiques d'initiation et de création artistiques et culturelles,
  - lutter contre l'échec scolaire et pour le renforcement des liens école-jeunes-famille,
- favoriser l'émergence et la réalisation des projets individuels et collectifs autonomes des jeunes et leur participation à la vie du quartier et de la Ville.

Les actions présentées étaient par ailleurs déjà intégrées dans le Contrat de Ville.

Le budget prévisionnel au Plan Local d'Animation s'établissait à 5 976 463 F soit :

- financement Ville	2 298 290 F
- participation de l'Etat	1 064 300 F
- participation des associations	785 000 F
- autres financements	1 828 873 F

L'Etat a retenu les actions précitées ci-dessous et alloue une somme de 170 000 F répartie comme suit :

- MJC Palente - Création théâtrale «J'ai choisi»	5 000 F
- ASC Clairs-Soleils - Animations sportives à Clairs-Soleils	10 000 F
- BRC Escrime - Bisonsports-animation été 1994	5 000 F
- Club Pugilistique Bisontin - Sport Vacances Orchamps 1994	10 000 F
- AS Orchamps - Animation multisports Orchamps 1994	10 000 F
- Ville de Besançon sous forme de 5 mois saisonniers destinés à l'animation de la plage de Chalezeule et à l'Opération Vacances 1994	55 000 F

<ul> <li>Ville de Besançon pour l'animation de la plage de Chalezeule par le Service des Sports</li> </ul>	20 000 F
- Ville de Besançon pour l'organisation de l'Opération Vacances 1994 pilotée par le Service Animation	20 000 F
- Ville - MPT Grette pour des animations pieds d'immeubles pendant l'été 1994	10 000 F
- Ville - MPT Clairs-Soleils pour des activités adolescents sur le quartier - Projet intégré dans l'Opération-Vacances	5 000 F
- Ville Service Culturel pour acquisition de matériel informatique à mettre à disposition des associations	20 000 F

Des conventions directes ont été signées entre les associations et l'Etat qui leur a apporté directement les financements correspondants.

Pour les actions mises en œuvre par la Ville, une convention est proposée entre le Préfet de Région, Préfet du Département et le Maire pour l'attribution d'une subvention de 75 000 F incluant les 20 000 F de l'Opération Vacances et les 5 000 F de l'animation adolescents MPT Clairs-Soleils correspondant à l'aide de l'Etat au programme Opération Vacances et figurant à la délibération de juin 1994.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention «projet local d'animation»,
- inscrire au budget de l'exercice courant les subventions de l'Etat dès réception des décisions attributives :

## en recettes

- \* 20 000 F au chapitre 903.54/1051.00506.20300
- \* 10 000 F au chapitre 903.90/1051.47030
- \* 20 000 F au chapitre 903.91/1051 code programme 00509/41071

## en dépenses

- \* 20 000 F au chapitre 903.54/2147.00506.20300
- \* 10 000 F au chapitre 903.90/2147.47030
- \* 20 000 F au chapitre 903.91/2141 code programme 00509/41071.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.